



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 9

**Étaient présents :** Mesdames ASINARI, DI REZZE, DROUIN, ROUHIER,  
Messieurs BASTIEN, BESANCON, SEGAULT, ZUFFELLATO.

**Était excusée :** Madame Samar HURPEAU, pouvoir donné à Monsieur Serge ZUFFELLATO

**Étaient absents :** Monsieur Fabrice MARTIN, Monsieur Stéphane WELKER

---

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline ROUHIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1. PERSONNEL - FINANCES**

#### **1-1. Renouvellement contrat Chantal GUILLAUME**

Son contrat du 1er novembre 2016, en qualité d'attachée non titulaire pour une durée hebdomadaire de 17 H 30, s'achève au 31 octobre 2017.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de Madame Chantal GUILLAUME en CDD pour une durée de 1 an à 17h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

#### **1-2. Groupama : remboursement trop perçu**

Suite à une renégociation des contrats avec l'assureur GROUPAMA, un solde en faveur de la commune est apparu. La caisse locale de Groupama a ainsi adressé un chèque de remboursement de 160,94 euros.

#### **1-3. Subvention comité des fêtes**

Le maire propose de verser une subvention de l'association prévue au budget 2017 au compte 6574. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'octroi d'une subvention de 1 000,00 € au Comité des Fêtes de Domèvre en Haye.

#### **1-4. Décision modificative : amortissement parking école**

Un amortissement de 1202,00 €/an pour la participation de la mairie au remboursement du prêt de l'école de Domèvre en Haye a été omis au budget 2017.

Il convient donc de faire un transfert en **section fonctionnement** du compte **dépenses imprévues** au compte **dotation aux amortissements** pour 1202,00 €.

### **2. AMÉNAGEMENT**

### 2-1. Réflexion maison des professionnels

Prochainement l'ensemble des professionnels de santé aura rejoint la Maison Médicale au 2, Route Nationale, il convient donc de décider du devenir du bâtiment communal sis 8 rue de la Côte.

Plusieurs pistes de réflexion sont envisagées : réhabilitation du bâtiment pour des logements locatifs, mise en vente du bien...

Pour une réhabilitation, des travaux importants sont à prévoir, et ensuite une gestion du locatif incertaine.

Pour une vente, faire appel à une agence et un notaire pour faire une estimation du bien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre le bien sis 8, rue de la Côte en vente et charge le maire de faire estimer le bien auprès d'une agence et d'un notaire.

### 2-2. Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement du carrefour

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour « rue de la Côte » et « Route de Saint Mihiel », la commune sera amenée à signer une convention d'occupation du public routier avec le Conseil Départemental pour les modifications à réaliser le long de la RD907.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise et charge Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du public routier avec le Conseil Départemental

## 3. INTERCOMMUNALITÉ

### 3-1. CC2T : compétence assainissement

Le Conseil Municipal approuve l'extension de la compétence assainissement collectif et non collectif à l'ensemble du nouveau territoire de la Communauté de Communes Terres Toulouses.

Autres infos CC2T :

-Travail actuel sur 3 nouvelles compétences : **MOBILITÉ** (y compris transport scolaire) + **NUMÉRIQUE** (accès internet en fibre optique) + **GEMAPI** (pour les grosses rivières).

- **Compétence PLUI** : 2 délégués S. ZUFFELLATO et JF SEGAULT sont désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés le 3 décembre 2017
- Pot Départ Monsieur Christian NOVAT le 02 octobre à 18h30
- Panne clocher : environ 2 500€ de réparation. Devis envoyé à l'assureur.
- **Salle polyvalente** : installation en cours d'un rideau derrière grosse porte arrière, temporisateur pour chauffage.  
Une convention est signée par chaque association et école pour utilisation de la salle.
- **Maison médicale** : partie neuve terminée, pour la partie ancienne les travaux sont en cours.
- **Bulletin municipal** : L. Bastien, C. ASINARI et S. DI REZZE proposent d'accompagner S. HURPEAU pour la réalisation du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00

Le Maire,  
Jean-François SEGAULT

La secrétaire de séance,  
Samar HURPEAU



*S/c*